CPRIA

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

UPA • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO



Concilier vie professionnelle et vie personnelle dans l'artisanat : un équilibre à construire ensemble.

55 entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine

partagent leurs pratiques inspirantes

Chiffres clés

en Nouvelle-Aquitaine

185 366
entreprises artisanales

200 000
salariés

13 000
apprentis

Source : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine 1er janvier 2026

La conciliation des temps de vie,

de quoi parle-t-on ?



La conciliation des temps de vie vise à trouver un équilibre entre les sphères professionnelle, familiale, personnelle et sociale dans un contexte d'accélération des rythmes de vie. Elle favorise **le bien-être, l'engagement et l'attractivité des entreprises.**

Pourquoi ce sujet

dans les entreprises artisanales ?





Modalités
de l'enquête

L'enquête a été réalisée en 2025

12
départements

55
entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine

3 à 22
salariés

3 secteurs : bâtiment et travaux publics, services et fabrication, alimentation de détail

20 métiers

Les entreprises artisanales évoluent dans un environnement en constante transformation**. Les attentes de la clientèle, des salariés, les difficultés de recrutement et de fidélisation, les évolutions des modes de vie, le développement du numérique ou les enjeux environnementaux conduisent à s'interroger sur les façons de travailler et d'organiser l'activité.** Cette publication partage des initiatives concrètes et montre que des solutions simples peuvent être mises en œuvre collectivement au service des personnes et de l'activité.

Un équilibre à construire ensemble

Les petites adaptations du quotidien

SALON DE COIFFURE - 7 SALARIÉS - DEUX-SÈVRES

Pratiques testées : Semaine de 4 jours mise en place depuis plusieurs années, avec 2,5 jours de repos en continu. La collecte des cheveux et le lavage des serviettes sont externalisés pour respecter les horaires de sortie des salariés.

Ce que cela facilite : Favoriser la récupération physique, préserver la santé au travail et faciliter les rendez-vous personnels.





Anticiper sur l'année

MENUISERIE-CHARPENTE - 15 SALARIÉS - CHARENTE

Pratiques testées : Accord d'entreprise pour annualiser le temps de travail sur 4 jours, anticiper les ponts, les congés et les fermetures, tout en gardant une marge de flexibilité individuelle.

Ce que cela facilite : Lorsque cela est possible, anticiper les plannings, les périodes de forte activité les fermetures permet à chacun à mieux organiser sa vie personnelle et de réduire les tensions de dernière minute.



Faciliter les démarches du quotidien

PLUSIEURS ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Pratique testée : Aide ponctuelle à des salariés en difficulté numérique pour certaines démarches administratives. Organisation d'un covoiturage après une perte de permis.

Ce que cela facilite : Éviter qu'une difficulté personnelle ne devienne un frein durable au travail.

COVOITURAGE



Limiter les contraintes de trajet

MENUISERIE ET OSSATURE BOIS - 18 SALARIÉS - DEUX-SÈVRES

Pratique testée : Organisation de la semaine sur 4 jours pour réduire les déplacements. Télétravail ponctuel pour la secrétaire.

Ce que cela facilite : Réduire les frais et la fatigue liés aux trajets, tout en maintenant l'activité.

ÉQUIPEMENTS FAVORISANT LES MOBILITÉS DOUCES ET LA PRATIQUE SPORTIVE



Accompagner les mobilités et les pauses

BISCUITERIE - 18 SALARIÉS - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pratiques testées : Mise à disposition d'une douche pour les salariés venant à vélo ou pratiquant une activité sportive sur la pause. Installation d'une borne de recharge électrique.

Ce que cela facilite : Rendre possibles certains modes de déplacement ou habitudes de vie.

Depuis plusieurs années, nous avons fait du bien-être au travail et de la qualité de vie des collaborateurs une priorité. Notre conviction est simple : des salariés épanouis et reconnus sont la première richesse de l'entreprise.

Pauline, **Boulangerie,**
7 salariés en Lot et Garonne

Une petite entreprise peut offrir autant voire plus qu'une grande entreprise pour le bien-être de ses salariés. Cela passe par des réunions d'équipe 2 fois par mois et 2 entretiens individuels par an.

Philippe, **Marbrerie,**
4 salariés en Pyrénées-Atlantique

Paroles
d'entreprises artisanales

Selon moi, la conciliation des temps de vie ne vise pas seulement à mieux répartir les horaires. Elle peut aussi contribuer au plaisir du travail bien fait, à la satisfaction des clients et à la qualité des réalisations.
Notre devise, affichée dans l'atelier et au bureau : « Confiance, Excellence et Bonheur partagé »

Adrien,
Menuiserie-charpente,
9 salariés en Charente

Je privilégie les échanges réguliers, aussi bien collectifs qu'individuels, afin que chacune puisse exprimer librement les idées d'amélioration et lors de l'élaboration des plannings afin de prendre en considération leur vie familiale, leurs activités et leur équilibre personnel.

Iris,
Salon de coiffure,
2 salariées,
2 apprentis,
en Deux-Sèvres



Comment passer à l'action ?

Une méthode simple en 5 étapes

1

Ouvrir le dialogue
Analyser les besoins

2

Construire une solution

Commencer petit, expérimenter et faire le bilan avec l'équipe



3

Tester

4

Ajuster

5

Pérenniser

CPRIA

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

UPA • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

CPRIA Nouvelle-Aquitaine

12 avenue de Chavailles
Bâtiment 5 - 33520 BRUGES
Tél. **05 56 34 43 48**
Email : **contact@u2p-na.fr**
Site internet : **CPRIA, pour un dialogue social adapté à l'artisanat et au commerce de proximité**

Le sujet vous intéresse ?
Rapprochez-vous de vos organisations professionnelles et salariales.

U2P union des entreprises de proximité

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

la cgt

FO

CFE CGC

Syndicat cftc

La Commission Paritaire Régionale Inter-professionnelle de l'Artisanat

L'U2P et les 5 organisations syndicales ont signé l'accord du 12 décembre 2001 et l'avenant du 24 mars 2016 afin d'établir un cadre de dialogue social pour les entreprises artisanales de moins de 11 salariés.
La CPRIA exerce 4 missions (art. L23-113-1 du Code du travail) : information sur les dispositions applicables, santé et qualité de vie au travail, emploi, formation et apprentissage, prévention des conflits, ainsi qu'accès aux activités sociales et culturelles.

Remerciements à l'OPCO EP pour sa collaboration et à la DREETS Nouvelle-Aquitaine pour son soutien financier

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
Liberté Égalité Fraternité

Opco ep
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



Publication Juin 2026

Avec la complicité de l'AGENCE MORGANE